



Site web : petr-causses-cevennes.fr

CONSEIL SYNDICAL DU 27.01.2026

Procès-verbal

En application des articles L.2121-17 et L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du jeudi 22 janvier 2026, le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causse et Cévennes se réunira à nouveau en séance ordinaire le mardi 27 janvier 2026. L'ordre du jour reste inchangé.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux janvier à quatorze heures, le Conseil Syndical, a été convoqué en séance ordinaire à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil syndical a de nouveau été convoqué le vingt-sept janvier à quinze heures.

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à quinze heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Le Vigan, Maison de l'Intercommunalité, en session ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie PAVLISTA, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Présents (3) : Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Jean-Michel DERICK (suppléant).

Excusés (22) : Régis BAYLE, Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick GRAZIOSO, Emmanuel GRIEU, Stéphane MALET, Bruno MONTET, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE, Hélène TOUREILLE, Daniel ZEBERKO, Nicole AMASSE, Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Raymond THION, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Alexandre VIGNE,

Absents (20) : Isabelle BERNIER, Jean-Marie BRUNEL, Patrick DARLOT, Alain DURAND, Jean-Pierre GABEL, Roger LAURENS, Paul REMISE, Philippe VIRELY, Marc WELLER, François ABBOU, Bruno ABRIC, Laurette ANGELI, Christophe BOISSON, Alexis BOSIO, Régis BOURELLY, Christian EVESQUE, Joël GAUTHIER, Jacques HILAIRE, Bernard MOLHERAC, Jocelyne ZANCHI.

Procurations (1) : Daniel ZEBERKO à Sylvie PAVLISTA.

Secrétaire de séance : Marie-France PHILIP.

Madame la Présidente ouvre la séance à quinze heures.

Marie-France PHILIP est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente informe les présents que les projets de délibération et les points d'information ont été exposés aux conseillers syndicaux présents le vingt-deux janvier afin de recueillir leurs avis et observations.

Pour information, étaient présents (20) : Corinne BOUVIER, Roland CAVAILLER, Patrick GRAZIOSO, Myriam MOSCOVITCH, Sylvie PAVLISTA, Marie-France PHILIP, Bernard SANDRE, Daniel ZEBERKO, Jean-Michel DERICK (suppléant), Adrien GUENNEC (suppléant), Laurent PONS (suppléant), Patrick BENEFICE, Gilles BERTHEZENE, Henri DE LATOUR, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Dominique ROLAND, Régis VALGALIER, Bertrand VAN PETEGHEM, Michel MONNOT (suppléant).

Le présent procès-verbal retranscrit la synthèse des débats tenus le vingt-deux janvier dans une rubrique dédiée.

CONSEIL SYNDICAL – POINTS D'INFORMATION ET DÉBATS

01 – RAPPORT SUR L'ACTIVITE DU PETR EN 2025

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, à l'article 16 – Obligations du Président du règlement intérieur du PETR Causses & Cévennes et à l'article 12 – Conférence des Maires de ses statuts, un bilan annuel des activités du Syndicat Mixte sera présenté aux élus du conseil syndical puis débattu.

Synthèse des débats du 22 janvier 2026 :

Régis VALGALIER remercie le PETR pour les actions menées. Il met en lumière le maillage créé par le PETR. Tout est imbriqué et fait système.

Selon Dominique ROLAND, toutes les actions sont sur le Pays Viganais ou l'Aigoual. Des problèmes existent aussi en vallées Borgne et de la Salindrenque, notamment sur les mobilités. Dominique ROLAND prend l'exemple de la navette départementale entre Thoiras et Lasalle qui ne fonctionne pas. Elle souhaite que les actions du PETR soit rééquilibrées sur l'ensemble du territoire. Elle félicite l'équipe pour le travail accompli.

Michel MONNOT insiste sur l'intérêt de développer les Escapades à vélo, qui peuvent aussi concerner d'autres modes de déplacement.

Gilles BERTHEZENE rejoint Dominique ROLAND sur le fait que beaucoup d'actions semblent avoir été menées autour du Vigan et du massif de l'Aigoual. Il souhaite aussi un rééquilibrage pour l'avenir. Il souligne la qualité des actions menées.

Henri DE LATOUR y voit un symptôme des territoires beaucoup trop grands pour une gestion équitable. Un autre élargissement du périmètre du PETR impliquerait une baisse du temps à consacrer par l'équipe au périmètre actuel.

Sylvie PAVLISTA rappelle que le CRTE et le CTO sont à l'échelle du PETR et de la communauté de communes du Piémont Cévenol. Celle-ci contribue financièrement au budget du PETR. Elle insiste sur le niveau de confiance et de respect entre tous depuis le début du mandat, mais aussi sur l'enthousiasme dans le travail réalisé. Par ailleurs, il est très clair qu'il était nécessaire de passer par une phase d'élaboration de stratégies et de documents cadres pour structurer une vision et un cadre d'actions. On voit maintenant que 2025 est le début de la phase d'expérimentations. On n'en est pas encore à la phase de généralisation, d'où peut-être des frustrations. Elle ajoute que, sur la mobilité, toutes les écoles qui ont souhaité participer l'ont fait. Le programme Savoir Rouler à Vélo est mis en place par la communauté de communes du Pays Viganais avec l'appui du PETR et la volonté du PETR d'accompagner la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires est bien présente. Plusieurs appels ont déjà été faits en ce sens. Elle termine en soulignant que le territoire revient de loin sur les sujets portés par le PETR et que les élus et l'équipe arrivent à faire avancer les choses en participant, voire en s'imposant, dans les instances pertinentes.

Patrick BENEFICE insiste sur la spécificité de la mobilité dans la vallée de la Salindrenque. Celle-ci est notée dans le SCOT grâce au travail réalisé dans le cadre de l'élaboration mais la multiplicité des acteurs

impliqués est un problème. Il est nécessaire de connecter la Salindrenque et la Vallée Borgne à la ligne Alès / La Grand Combe et à la ligne Alès / Le Vigan.

Gilles BERTHEZENE estime que le PETR a beaucoup évolué depuis 6 ans. Les choses ont beaucoup avancé sur le mandat, notamment grâce à l'implication des élus des deux communautés de communes.

Corinne BOUVIER est impressionnée par ce qui a été fait sur le mandat et souligne que l'équipe du PETR est toujours à l'écoute. Elle voit la mobilité comme un des enjeux importants du prochain mandat. Elle souhaite qu'une expérimentation soit menée dans la vallée de la Vis.

Daniel ZEBERKO rappelle que le rapport d'activité présente les actions de 2025 réalisées selon les priorités définies collectivement. Cela ne présage en rien de la suite. Ce qui a été fait l'a été avec celles et ceux qui ont réagi et ce sont impliqués. Les expérimentations réalisées pourront être dupliquées ailleurs.

Laurent PONS félicite l'équipe. Il constate que la méthode porte ses fruits, il encourage à continuer ainsi.

Irène LEBEAU remercie et félicite l'équipe. Elle souligne aussi que beaucoup de choses ont avancé. Néanmoins, elle alerte sur le fait que le PETR doit s'ancrer au plus proche des communes. Le nombre de communes contributrices à la Fête de la forêt est un bon indicateur.

Henri DE LATOUR sollicite des précisions sur la répartition géographique des financements obtenus. En réponse, il est précisé que sur les 70 projets de la maquette 2025, 15 sont sur la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, 17 sur la communauté de communes du Pays Viganais et 38 sur la communauté de communes du Piémont Cévenol. Cela correspond assez bien à la répartition des communes entre le PETR (36) et le Piémont (34). La répartition des financements dépend du montant des projets. Enfin, il est précisé que toute collectivité qui contacte le PETR est accompagnée.

Michel MONNOT rappelle que le territoire compte 3 communes labellisées Stations vertes. Les Escapades sont une manière d'irriguer tout le territoire. Il invite à poursuivre et étendre le projet.

[Synthèse des débats du 27 janvier 2026 :](#) /

02 – POINT D'INFORMATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Suite à la délibération du Conseil syndical en date du 22 septembre 2025, le préfet du Gard a notifié au PETR par courrier du 22 décembre 2025 l'arrêté portant adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte.

L'arrêté et la version modifiée des statuts ont été annexés à la convocation.

[Synthèse des débats du 22 janvier 2026 :](#) /

[Synthèse des débats du 27 janvier 2026 :](#) /

03 – PRESENTATION DE DOCUMENTS VISANT A MIEUX FAIRE CONNAITRE LE PETR CAUSSES ET CEVENNES

L'équipe du PETR Causse et Cévennes a travaillé sur deux documents pour mieux faire connaître le rôle et les actions du PETR.

Ceux-ci sont présentés en préambule du conseil syndical.

Synthèse des débats du 22 janvier 2026 :

Daniel ZEBERKO insiste sur le fait que ces documents sont faits pour aider les conseillers syndicaux à être ambassadeurs du PETR dans leurs communes. Tous les conseillers sont concernés. Le format 4 pages cible plutôt le grand public alors que le format 12 pages est plutôt à l'attention des élus et des agents des collectivités locales.

Synthèse des débats du 27 janvier 2026 : /

CONSEIL SYNDICAL - DELIBERATIONS

01 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 09/12/2025

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Le procès-verbal du conseil syndical du neuf décembre 2025 a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués le douze décembre 2025.

Madame la présidente propose d'approuver ce procès-verbal.

[Synthèse des débats du 22 janvier 2026 : /](#)

[Synthèse des débats du 27 janvier 2026 : /](#)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Syndical du neuf décembre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

02 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : Sylvie PAVLISTA

Madame la Présidente rappelle les dispositions des articles L. 2312-1, L. 5211-36 et L. 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation de tenir un débat d'orientation budgétaire au sein du conseil syndical, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport sur lequel s'appuie le débat est annexé à la présente délibération.

[Synthèse des débats du 22 janvier 2026 :](#)

Sylvie PAVLISTA annonce la fin du programme Avenir Montagne et le départ de la cheffe de projet au 31 mars, faute de moyens financiers pour poursuivre.

Patrick BENEFIGE estime que le maillage territorial des actions de la mission Mobilités doit être amélioré. En réponse, il est précisé que les expérimentations de 2026 (notamment accompagnement de la Région pendant 2 ans) sont prévues à l'échelle du bassin de mobilités, ce qui peut ouvrir des

perspectives. Il est aussi rappelé que le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour un groupement d'achat d'équipements est prévu pour 2026.

Irène LEBEAU rappelle que le PETR couvre plusieurs bassins de vie. Régis VALGALIER ajoute que le lien avec Millau est important.

Irène LEBEAU ajoute que, concernant le programme Avenir Montagne, il est nécessaire de réfléchir à une solution car le poste est très important. La période tombe mal mais il semble nécessaire de prolonger la cheffe de projet le temps que des solutions apparaissent.

Patrick BENEFICE indique qu'à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, la question posée dans le cadre de la préparation budgétaire est « qu'est-ce qu'on arrête ? ».

Gilles BERTHEZENE ajoute que la communauté de communes a des difficultés à équilibrer son budget 2026. Il ne peut s'engager pour le moment à ce que la contribution de la communauté de communes au PETR soit maintenue pour 2026.

Sylvie PAVLISTA estime que la situation est terrible pour les collectivités du territoire. Malgré le fait qu'elles soient très peu dotées en ingénierie, elles ont réussi à mener de nombreuses actions structurantes en obtenant des financements temporaires. Mais si l'Etat ne pérennise pas les moyens pour financer leur ingénierie, tout risque de s'arrêter. Elle rappelle qu'un euro investi en ingénierie rapporte bien plus. L'effet de levier est considérable.

Gilles BERTHEZENE rappelle aussi que la plupart des compétences des communes ont été transférées aux intercommunalités sans que les moyens associés le soient. Ils regrettent que les gouvernants ne tiennent pas compte de cette situation.

Sylvie PAVLISTA estime que, faute de financements, de nouvelles solutions peuvent être imaginées. Des mutualisations ou des coopérations peuvent être envisagées sur certains sujets.

Dominique ROLAND ajoute qu'il ne faut pas que subir, mais aussi revendiquer.

Synthèse des débats du 27 janvier 2026 : /

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 – MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DU SCOT

Rapporteur : Daniel ZEBERKO

Il est rappelé que, par délibération n°25120903 du 9 décembre 2025, le conseil syndical a approuvé le principe de confier la gouvernance du SCOT à une commission de suivi. Son règlement intérieur, approuvé par la même délibération prévoit que la commission de suivi du SCOT est composée :

- du / de la président(e)s du PETR,
- des président(e)s des communautés de communes (ou leur représentant(e)),
- des vice-président(e)s du PETR, dont ceux référents sur le SCOT,
- d'au maximum 8 élu(e)s volontaires du conseil syndical du PETR, dont 4 seront issus de la communauté de communes du Pays Viganais et 4 issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.
- des technicien(ne)s concernés
- et, d'au maximum, de 4 membres volontaires du Conseil de développement du PETR.

Toujours par délibération n°25120903 du 9 décembre 2025, le conseil syndical a désigné six conseillers syndicaux volontaires pour y siéger. Quatre sont issus du Pays Viganais (Sylvie ARNAL, Romaric CASTOR, Myriam MOSCOVITCH, Bernard SANDRE) et deux sont issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires (Patrick BENEFICE et Irène LEBEAU). Deux sièges restaient donc à pourvoir par des conseillers syndicaux volontaires issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires.

D'autre part, un appel à candidatures a été lancé auprès du Conseil de développement et messieurs Antoine Brès, Théo De Cazenove, Rebiai Guiassa et Michel Langlois ont manifesté leur intérêt.

[Synthèse des débats du 22 janvier 2026 : /](#)

[Synthèse des débats du 27 janvier 2026 : /](#)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DESIGNE, en complément des six conseillers syndicaux désignés le 9 décembre 2025, les deux conseillers syndicaux volontaires issus de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires suivants :

- Mme Dominique ROLAND et M. Michel MONNOT.

DE DESIGNER les membres du Conseil de développement suivants pour siéger au sein de la commission de suivi du SCOT :

- Antoine BRES, Théo DE CAZENOVE, Michel LANGLOIS, Rebiai GUIASSA.

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente



La secrétaire

R. hi.p